A Montauban, le 25 Aout 2021

Madame, Monsieur, chers parents et élèves,

Espérant que cette période estivale a pu permettre à chacun avec prudence, de faire le plein d'énergie en famille ou sur son lieu de vacances; la rentrée scolaire 2021/2022 approche à présent à grand pas. Comme vous le savez déjà, cette nouvelle rentrée restera sous une surveillance accrue d'un point de vue sanitaire suite au variant Delta du coronavirus devenu largement dominant sur notre territoire.

L'ensemble de nos équipes se mobilise pour organiser l'accueil de l'ensemble des élèves dans le cadre le plus serein possible, propice aux apprentissages en nous adaptant en temps réel aux dernières consignes sanitaires diffusées ces derniers jours par le Ministère qui entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires en lien avec les autorités sanitaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux que vous trouverez jointe à ce courrier.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Les parents d'élèves gardent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent immédiatement la Vie scolaire. Nos personnels et enseignants s'appliqueront bien évidemment les mêmes règles.

Sauf indication contraire de dernière minute, la rentrée scolaire est annoncée **au niveau 2** du protocole :

Retenons que le port du masque catégorie 1 reste obligatoire pour les élèves et personnels dans tous les espaces clos. Si l'établissement palliera aux oublieux qui se présenteraient à l'accueil du Lycée, **chaque élève devra se présenter avec un masque catégorie 1 pour entrer au lycée ainsi qu'un paquet de lingettes désinfectantes afin que chacun laisse son espace personnel le plus propre possible à son départ en fin de journée en complément du travail de nos personnels d'entretien qui ventilent et désinfectent l'ensemble de nos locaux plusieurs fois par jour.**

L'internat ouvrira ses portes aux élèves inscrits sous conditions que ceux-ci présentent un test PCR COVID-19 négatif et postérieur à la date du 25 aout 2021 (ou pass sanitaire) au maître d'internat à leur arrivée, comme afin de limiter les risques au niveau des dortoirs et sanitaires. **A compter de la rentrée des vacances de Toussaint, l'accès à l'internat sera conditionné à la présentation du « Pass sanitaire » obligatoire.**

La restauration scolaire sera possible sur les points « Cafétéria » et « Restaurant scolaire » mais avec des capacités d'accueil limitée compte tenu de l'espacement réglementaire des tables. Le restaurant scolaire, accessible à tous, maintiendra son équipement « plexiglass » des tables pour les cloisonnements sanitaires individuels.

Le service « Cafétéria » sera à la pause méridienne, uniquement réservé aux commandes à emporter de 11h00 à 13h15. Les élèves pourront cependant se rendre à la cafétéria encadrée par un personnel d'éducation, en dehors des heures de pause, à la cafétéria de 7h30 à 11h00 et 13h30 à 16h00 sur présentation du pass sanitaire.

Les transports scolaires reprendront leur service intégral avec un port du masque obligatoire à compter du Jeudi 2 Septembre 2021.

Comme indiqué sur la circulaire diffusée, les élèves de 2Nd GT, niveau de classe le plus important en effectif feront leur rentrée en 2 groupes compte tenu des capacités d'accueil du Grand Amphithéâtre. Un SMS Vie scolaire viendra compléter cette information et indiquer les groupes concernés.

Vous trouverez à nouveau joint également à ce courrier le calendrier de rentrée de chaque niveau de classe.

Comme à l'accoutumée, afin de fluidifier les passages aux bornes de gel hydro-Alcoolique dans le hall de l'établissement, les lycéens rentreront dès leur arrivée devant le lycée, sans attendre la sonnerie, groupés inutilement sur le parvis de l'établissement.

En tout état de cause et malgré ces contraintes, le retour au lycée des jeunes à temps plein dans leur établissement reste une bonne nouvelle. Nous devons tous nous en réjouir.

Avec l'assurance de notre dévouement et vous remerciant pour votre confiance,

Nous vous souhaitons une belle rentrée 2021.

Philippe BLONDEL

Chef d'Etablissement

www.theas-institut.fr

Modalités de rentrée 2021
Lycée Pierre-Marie THEAS

Prérentrée Enseignants : Mardi 31 Aout 2021 à 9h00

Jeudi 02 Septembre 2021

Accueil en musique dans le hall à partir de 8h00

Rentrée 2nd Générales et Technologiques en 2 groupes

Groupe A : 8h30 - 9h15 en Amphithéâtre puis 9h15-12h00 avec Prof. Principaux et visites
Groupe B : 9h15 -10h30 en Amphithéâtre puis 10h30 – 12h00 avec Prof. Principaux et visites
Un sms envoyé le 31 aout 2021 sur votre portable vous précisera votre groupe de rentrée
(pas de cours l'après-midi)

Rentrée 3ème Prépa-métiers, 1ère Année CAP, 2nd Professionnelles
10h30 - 11h00 (Amphi)
11h - 12h30 avec Prof. Principaux et visites
(pas de cours l'après-midi)

Rentrée 1ère Générales et technologiques 13h30 - 14h00 (Amphithéâtre)
14h - 16h (dans les classes avec les professeurs principaux)

Rentrée CAP 2ème Année - 1ère et Terminales Professionnelles
14h - 14h30 (Amphithéâtre)
14h30 - 16h00 (dans les classes avec les professeurs principaux)

Rentrée Terminales Générales et Technologiques
14h30 - 15h (Amphithéâtre)
15h - 16h45 (dans les classes avec les professeurs principaux)

A partir de 16h45 et jusqu'à 18h
Accueil et Installation des internes pour la 1ère nuitée

Rentrée BTS CI **le Vendredi 03 septembre à 09h00**

Visites médicales pour les élèves du Lycée Professionnel Section Cuisine / Commercialisation Services en Hôtellerie- Restauration à partir du Mardi 24 Aout 2021 en rendez-vous individuels

Distribution des manuels scolaires Lycée du 25 au 31 Aout de 09h00 à 19h00
sur présentation de la carte jeune Région Occitanie

Internat Lycée : Un accueil et une installation sont proposés aux familles qui le souhaitent
le vendredi 27 août entre 14h00 et 16h00.

Accueil de la Classe ULIS par les équipes CAP et Mme BESANCON, enseignante coordonnatrice:
Mardi 31 Aout 2021 de 14h00 à 16h00

Réouverture administrative des services : Lundi 23 Aout 2020 à 09h00

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**	• Cours en présentiel en école primaire • **Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %** • **Hybridation au lycée avec jauge à 50 %**
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter du collège** (droit commun en extérieur) • **Limitation des regroupements importants** • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur **dans le respect d'une distanciation de 2 mètres**	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en **intérieur pour les activités de basse intensité** compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation** de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas • **Collèges et lycées :** éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas • **Collèges et lycées :** éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas • **Collèges et lycées :** éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas • **Collèges et lycées :** éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Juillet 2021

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Le 9 août 2021,

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,

La Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des Universités,

Le Recteur de l'académie de Toulouse,

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, Occitanie,

La Présidente de Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée,

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Depuis le 15 juin 2021, tous les jeunes de 12 à 17 ans peuvent se faire vacciner contre le virus COVID-19. La vaccination se fait actuellement auprès des professionnels de santé et dans les centres de vaccination ouverts à cet effet.

La vaccination relève d'une démarche volontaire, pour les adultes comme pour les jeunes ; ainsi, les jeunes de 12 à 17 ans ont désormais la possibilité de se rendre seuls ou accompagnés aux rendez-vous de vaccination munis de l'attestation d'autorisation parentale, signée d'un des deux parents (NB : pour les jeunes de plus de 16 ans, l'autorisation parentale n'est pas nécessaire).

Pour votre bonne information, la liste des centres de vaccination ouverts, établie par l'agence régionale de santé (ARS), est disponible sur le site :
https://www.occitanie.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19-1

En complément du dispositif de vaccination actuellement mis en œuvre, le Gouvernement a souhaité que puissent s'organiser dès la rentrée scolaire des opérations de vaccination au sein des établissements scolaires pour les élèves qui n'auraient pas pu se faire vacciner pendant la période des congés scolaires d'été.

Impulsées par les services de l'État et mises en œuvre de manière opérationnelle par les préfets de département, en lien étroit avec les autorités académiques, ces opérations de vaccination seront assurées par des personnels de santé. Elles pourront être organisées au sein des établissements scolaires dès la rentrée des classes, avec le concours des collectivités territoriales, notamment la Région Occitanie et les conseils départementaux, et sous l'égide des chefs d'établissement qui seront chargés notamment de procéder au recueil des autorisations parentales préalables à la vaccination.

D21-04657

Comme vous le savez, la situation épidémique en France et notamment en Occitanie est préoccupante ; elle impose ainsi la mobilisation collective de l'ensemble des services de l'État (Préfectures, A.R.S, Éducation nationale) et des collectivités territoriales et conduit à prendre et renforcer toutes les mesures qui permettront de protéger la santé de tous et en particulier de nos jeunes, notamment lorsqu'ils reprendront le chemin de leurs établissements.

A cette fin, le vaccin reste notre meilleure arme pour éviter de nouvelles restrictions.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les parents d'élèves, à l'expression de nos salutations distinguées.

D21-04657